

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT :

DIC380A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

NIVEAU :

 Pratique courante

DURÉE :

 0.5 jour(s) (3,5 heures)

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit de l'urbanisme et de l'environnement vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Les nouvelles frontières environnementales de l'immobilier : solarisation - végétalisation des toitures et des parkings et performance énergétique des bâtiments

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Acquérir de bons réflexes en matière d'immobilier environnementale
- Appréhender différents exemples de solarisation et de végétalisation des toitures
- Intégrer à sa pratique les contraintes réglementaires du décret tertiaire en matière d'efficacité énergétique des bâtiments

CONTENU :

SOLARISATION ET VÉGÉTALISATION DES TOITURES ET DES PARKINGS

- Champ d'application de la réglementation
- Obligations fixées par les textes
- Sanctions prévues en cas de méconnaissance des règles
- Exemples de mise en œuvre

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (« DÉCRET TERTIAIRE »)

- La « RT2012 » et la « RE2020 »
- Le « décret tertiaire »